



Date : 6 janvier 2020

Rédaction : Commission Nationale Sécurité

Destinataires : Comités Régionaux, Comités Départementaux

Bonjour,

La Commission Nationale Sécurité est en cours de finalisation de la nouvelle formation de motards.

Le cyclisme sur route est un sport dont le terrain d'expression est la voie publique.

Malgré le renforcement de la réglementation pour permettre aux courses cyclistes d'évoluer en toute sécurité sur les routes, nous devons partager notre stade avec les autres usagers de la route.

La formation des motocyclistes n'est pas une nouveauté en soi, puisque depuis plus de 20 ans différentes formations existent sur le territoire national.

La nouvelle réglementation renforce le rôle des signaleurs, et les signaleurs à moto sont désormais reconnus.

La Fédération Française de Cyclisme proposera donc dans quelques jours une formation accessible à tous nos motards licenciés et déclinée en plusieurs modules. La mise en ligne se fera fin janvier 2020.

Nous vous transmettrons au plus vite les modalités d'accès à ces formations.

Je vous remercie de relayer cette information auprès de vos clubs et de vos licenciés.

Sportivement



Nicolas ROUGEON
Président de la Commission Nationale Sécurité
Fédération Française de Cyclisme
1, rue Laurent Fignon 78180 Montigny-Le-Bretonneux
Adresse Commission : cnsecurite@ffc.fr